

## François Fillon : "réécrire la loi Taubira"

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 17 août 2016



Dans le cadre de la primaire ouverte de la droite et du centre, les candidats n'hésitent pas à s'exprimer sur la question de la famille. À la fin du mois de juin de cette année, François Fillon s'était prononcé sur cette question, en abordant de front la loi Taubira. Dans une réunion publique à Saint-Mandé, qui s'est tenue le 30 juin 2016, il s'est longuement exprimé sur la famille et sur la loi qui autorise le mariage entre personnes de même sexe. Au conseil national des *Républicains* du 2 juillet 2016, tenu à Paris, il a réitéré certaines de ses positions sur la famille. François Fillon a préféré angler le débat sur la question de la filiation. En effet, l'hostilité de l'opinion publique s'est en partie concentrée sur l'adoption, qui a suscité les plus vives craintes.

Concernant la loi Taubira, qui prétend ouvrir le mariage aux personnes de même sexe, François Fillon affirme donc clairement sa volonté de réécrire le droit de la filiation. Il l'a dit à Saint-Mandé et redit à Paris. *"Nous récrivons le droit de la filiation : un enfant est toujours né d'un père et d'une mère"* ». Ces propos ont déjà entraîné une polémique. Certains trouvent Fillon timoré, d'autres estiment, au contraire, qu'il va trop loin. François Fillon s'est encore récemment positionné sur la question, comme on le voit dans le *tweet* suivant, publié le 15 août 2016:



François Fillon ✓  
@FrancoisFillon

Je propose de réécrire la loi Taubira et de refonder notre politique familiale.

[#UnProjetPourLaFrance](#)



Consultez mes propositions !  
[fillon2017.fr](http://fillon2017.fr)

15/08/2016 11:19

Dans un entretien à *La Croix* (le titre est assez explicite: « *Je propose une réécriture de la loi Taubira sur l'adoption plénière* »), daté du 30 juin 2016 et [repris sur son site de campagne](#), il affirme que

"sans remettre en cause le principe du mariage des couples de même sexe, **les règles concernant la filiation devraient être réexaminées, car il y va de l'intérêt de l'enfant et cela prévaut pour moi sur toute autre considération.**

Dans cette perspective, **je pense qu'il est souhaitable qu'un enfant ait, autant que possible, un père et une mère.** Je sais que le monde d'aujourd'hui amène à une grande diversité de situations. Je sais aussi que des couples homosexuels accueillent des enfants avec amour. Mais il ne me paraît pas légitime que la loi permette de considérer qu'un enfant est fils ou fille, de manière exclusive, de deux parents du même sexe. Sa filiation au sens biologique du terme à l'égard d'un père et d'une mère ne doit donc plus pouvoir être effacée par une adoption plénière.

C'est la raison pour laquelle je propose, évidemment sans caractère rétroactif, une réécriture de la loi Taubira sur ce point, en concertation avec toutes les associations concernées."

Certes, "réécrire" ne signifie pas abroger - l'abrogation est ouvertement exclue pour le mariage

en soi - , mais on sent clairement que sur l'adoption, le député de Paris souhaite revenir sur l'adoption. En effet, dans la mesure où la filiation doit être établie à l'égard d'un père et d'une mère, cela exclut donc l'adoption. En revanche, les homosexuels pourraient toujours adopter dans le cadre du régime de l'adoption simple. Dans cette dernière, la filiation ne remplace pas la filiation d'origine et les liens avec la famille d'origine ne sont pas rompus. En effet,

les parents de même sexe pourront toujours recourir aux adoptions simples qui, selon l'appréciation du juge, peuvent correspondre à l'intérêt de l'enfant.

Les propositions sont prudentes, mais elles suscitent déjà une levée de boucliers, car, pour certains, réécrire, même sur un point la loi Taubira, ce serait déjà abroger celle-ci et revenir sur le mariage entre personnes de même sexe... François Fillon veut donc empêcher l'adoption plénière de la part des couples homosexuels, sans que cela soit rétroactif. Sa démarche est prudente, car l'adoption simple n'est pas remise en cause.

En revanche, on notera que dans [Le projet des Républicains pour 2017](#), adopté le 2 juillet 2016, la question de la loi Taubira n'est pas traitée, même *a minima*. Le silence sur la question est extrêmement frappant et on ne peut qu'y voir une intention délibérée. En effet, on suppose très logiquement que Nicolas Sarkozy, candidat officieux à la primaire, fait plus que preuve de prudence en ne voulant plus réexaminer certains dispositifs de la loi Taubira... François Fillon a au moins le courage d'aborder le sujet, ne serait-ce que partiellement, et de la maintenir dans le débat politique.

Affaire à suivre !

Source: [La Croix/Fillon 2017](#).